

SAVEZ-VOUS QUE...

Une négociation de convention collective est un événement important pour un syndicat car c'est l'occasion pour les membres d'améliorer leurs conditions de travail ainsi que de régler les problèmes récurrents des dernières années.

LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION : LA PRÉPARATION

Le comité de négociation, composé des 4 membres de l'exécutif national accompagnés de la conseillère syndicale FEESP-CSN, et le conseil syndical, composé de délégué-es provenant de chaque établissement, doivent ainsi planifier et préparer soigneusement les demandes qui seront déposées à l'employeur. Pour ce faire, un mécanisme de consultation des membres est prévu et permettra de sonder l'ensemble des ASC et ASS sur leurs préoccupations et établir les priorités de négociations en fonction des réponses obtenues. Il est d'une importance capitale que chaque membre s'implique dans le processus en complétant le sondage sérieusement.

LE CONSEIL SYNDICAL est composé des 4 délégués de l'exécutif national et de délégués de l'ensemble des établissements selon leur taille (Art. 17 des statuts)
 5 à 125 membres : 1 délégué
 126+ membres : 2 délégués

C'est en associant les éléments identifiés par le syndicat et les résultats de la consultation des membres que le conseil syndical adopte le document qui deviendra le cahier de demandes syndicales. Une fois adopté par le conseil syndical, le document sera présenté à l'assemblée générale afin de bien expliquer chacun des éléments

pour s'assurer d'une bonne compréhension des demandes par les membres. Par la suite, le cahier de demandes sera déposé à l'employeur par le comité de négociation selon le calendrier stratégique qu'il aura établi en faisant l'analyse du contexte syndical, social et politique.

À cette étape, la négociation débute officiellement !
[à suivre dans une prochaine capsule...]

VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION

(art. 28.18 des statuts) :
Mathieu Lavoie,
 président et porte-parole
Michel Desourdie,
 Vice-président santé et sécurité
Patrick Denis,
 délégué aux griefs national
Sébastien Charlebois,
 secrétaire général
 et **Nicole Sylvestre,**
 conseillère syndicale CSN en appui au comité

EN BREF...

- 1- Identification des enjeux et des problèmes connus par le syndicat.
- 2- Consultation des membres sur leurs enjeux et leurs priorités.
- 3- Rédaction du cahier des demandes syndicales par le comité de négociation et adoption par le conseil syndical.
- 4- Présentation des demandes aux membres en assemblée générale.
- 5- Dépôt des demandes à l'employeur.